



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2021, 2022 ET 2023

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

En ma qualité de directeur général et secrétaire-trésorier, je désire informer la population que le dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Épiphane pour les années 2021, 2022 et 2023 a été effectué au bureau du soussigné le 14 septembre 2020.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures et jours d'ouverture du bureau municipal.

De plus, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision à ce sujet auprès de la MRC de Rivière-du-Loup.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit pour cette transaction, à défaut de quoi elle sera réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire et l'énoncé des coûts associés à la demande sont disponibles au bureau de la MRC de Rivière-du-Loup (310, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup) ou au bureau municipal sur leurs heures et jours d'ouverture respectifs.

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2021.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courriel recommandé à la Municipalité de Saint-Épiphane à l'attention de la Direction générale.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle serait envoyée par courriel recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Saint-Épiphane, le 22^e jour du mois de septembre deux mille vingt (2020).

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphane, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de septembre deux mille vingt (2020).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier